



LETTRE OUVERTE

A l'attention des élues et des élus
Normandie Ecologie / EELV

Saint-Mard de Réno, le 5 décembre 2022

Objet : délibération du 17 octobre 2022 / rebours de Breteuil et du Perche

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers Normandie Ecologie,

Nous avons appris que le Conseil Régional de Normandie a voté, le 17 octobre dernier, une subvention pour soutenir les projets de rebours de Breteuil et du Perche Ornaïs, alors que ses membres n'avaient pas reçu des informations chiffrées, tant sur le plan économique, énergétique qu'environnemental. Pourtant ces informations avaient été demandées en commission. Comte tenu que ce manque de transparence est contraire à l'article L4132-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous nous adressons à vous pour vous demander de contester ce vote auprès de la justice administrative.

Pour rappel, des informations détaillées sur ces projets avaient été demandées par le conseiller Guillaume Hédouin, comme il en a témoigné lors de son intervention justifiant l'opposition de Normandie Ecologie à cette délibération :

« Comment pouvons-nous nous prononcer sur ces projets alors que nous n'avons rien pour évaluer leur intérêt ? Nous ne connaissons pas les volumes concernés, les projets et les installations qui y seront reliés ni les moindres estimations financières. Ce problème a été évoqué en commission et des éléments sur les projets devaient nous être transmis. Nous n'avons à ce jour rien reçu.

Dans ce contexte, il est bien entendu impossible pour nous de voter cette délibération. On ne sait pas non plus dans le cadre de quelle stratégie ces projets sont soutenus, à quels besoins ils répondent »¹.

¹ Cf. : <https://normandie-ecologie.fr/assemblee-pleniere-lundi-17-octobre-2022-intervention-de-guillaume-hedouin-relative-a-linstallation-de-systemes-de-rebours/>

D'après l'article publié par Le Réveil Normand le 8 novembre dernier, Hubert Dejean de la Bâtie, vice-président en charge de la transition environnementale, aurait reconnu ce manquement alléguant qu'il y aurait « ... *des délais des réponses à cause d'un départ en retraite du spécialiste méthanisation*² ». Or, ce vote ne revêtant pas un caractère urgent, il aurait dû être reporté de manière à que les informations demandées par le groupe Normandie Ecologie puissent être transmises aux membres du Conseil Régional avant le vote de ces subventions.

En outre, dans le cas du rebours du Perche, ce manque de transparence ne fait qu'aggraver l'opacité qui entoure ce projet et, d'une manière générale, la position de la Région sur la méthanisation et la mobilisation des fonds européens, que nos associations dénoncent depuis plus d'un an :

- ce projet a déjà reçu 200 000 euros de subventions publiques (dont 100 000 de la part de la Région Normandie) pour la réalisation d'une étude de faisabilité qui reste inaccessible au public et aux membres du Conseil Régional ;
- la validation de ce projet par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), en janvier de cette année, alors qu'elle n'avait pas donné son feu vert six mois auparavant, est restée inexplicite et ce malgré nos demandes d'information adressées à la CRE et à M. Hervé Morin³ ;
- du côté de la CRE, nous avons obtenu uniquement accès aux lettres d'engagement des tiers pour soutenir ce projet ainsi qu'au dossier présenté par GRTgaz ;
- quant à la Région Normandie, suite à la lettre ouverte que nous lui avons adressée à l'occasion de la manifestation organisée lors de sa venue à Mortagne au Perche le 5 février 2022, M Morin nous a accordé un rendez-vous à Caen le 3 mai. Au cours de cet entretien, le Président de la Région a reconnu avoir intervenu auprès du Président de la CRE pour débloquer ce dossier et s'est engagé de nous adresser une réponse écrite à nos questions⁴ ;
- sept mois après, nous constatons que cette promesse n'a pas été tenue et que l'opacité continue à entourer ce projet : aucune réunion d'information et aucune consultation publique n'a été organisée, l'accès au dossier est fortement limité.

Ainsi, les principes d'information et de participation du public en matière environnementale, consacrés par l'article 7 de la Charte de l'environnement, continuent à être bafoués. Or ce projet de rebours, qui est indissociablement lié à celui du gazoduc qui traversera le Perche Ornaïs, induira une prolifération de méthaniseurs au sein d'un Parc Naturel Régional. L'impact cumulé de ces projets n'a pas été mesuré, alors qu'ils auront des effets néfastes sur l'air, les sols et la ressource en eau, ainsi que sur les paysages et la biodiversité, la qualité de vie, l'agriculture paysanne et le tourisme.

La délibération du 17 octobre constitue ainsi un nouveau passage en force de la part de la Région Normandie, et va à l'encontre de l'article L4132-18 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'opposition manifestée par le groupe Normandie Ecologie vous honore, bien qu'elle n'ait pas suffi pour bloquer le vote de ces subventions accordées ainsi en toute illégalité. C'est pourquoi nous vous demandons de contester cette délibération devant le Tribunal Administratif de Caen et ce, dans le délai légal de deux mois, autrement dit, au plus tard le 16 décembre prochain.

² Cf. : https://actu.fr/normandie/breteuil_27112/a-breteuil-la-region-soutient-un-projet-de-rebours-de-gaz-pour-la-methanisation_54942083.html

³ Cf. : https://www.bvperche.org/pages/metha/docs/lettre_ouverte_a_l%27attention_d%27HerveMorin.pdf

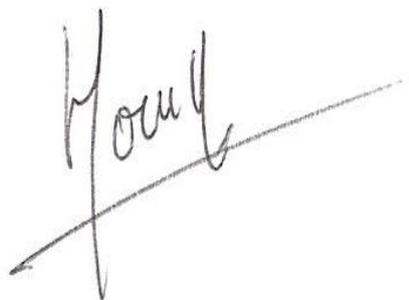
⁴ Cf. : https://www.bvperche.org/pages/metha/docs/assoc_Orne_questionsdemandes_m%C3%A9thanisation.pdf

Nous sommes à votre disposition pour une rencontre au cours de la quelle nous pourrions vous apporter des plus amples informations sur le projet de rebours et de gazoduc du Perche et sur les projets de méthanisation qu'il a suscité, ainsi que sur les actions développées par notre collectif inter associatif. En attendant, si vous le souhaitez, nous pouvons vous transmettre toutes les informations et la documentation dont nous disposons.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

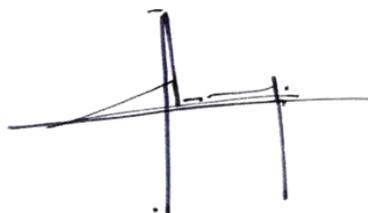
GRAPE (Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement)

Le Président
Michel HORN



Fédération de l'Orne pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Le Président
Jean-Paul DORON



Association Bien vivre dans le Perche

La Présidente
Nora LIBERALOTTO



Association Perche Avenir Environnement

La Présidente
Jacqueline SAREM



Association L'Air du Perche

Pour le Président
Le Trésorier
Louis VALLIN

